

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-128 à 26-146 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°26-147 à 26-149 incluse	27	03	06	30
De la délibération n°150 à 26-158 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°159 à 26-162 incluse	27	04	06	31
De la délibération n°163 à 26-167 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, MM Marc RIVET, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT :

- M. Philippe BRUN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-147 Autorisation de garantie d'emprunt – MonLogement27 – Domaine de la Forêt

1

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

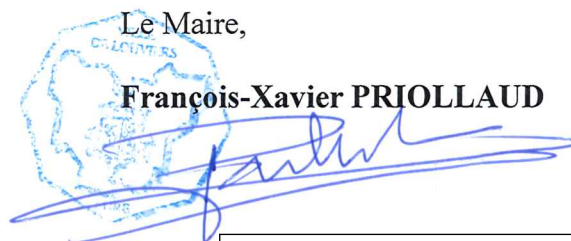
25 SEP. 2025

25 SEP. 2025

**Fait à Louviers, le
21 septembre 2026**

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-147b-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

N°26-147

**AUTORISATION DE GARANTIE D'EMPRUNT
- MONLOGEMENT27 - DOMAINE DE LA FORET 1**

RAPPORT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le bailleur social MonLogement27 réalise l'acquisition, en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 18 logements collectifs locatifs sociaux, financés en PLAI, rue de la Vacherie à Louviers.

Cette opération, bénéficiant d'un agrément délivré en 2018, fait l'objet de la présente demande de garantie d'emprunt.

Afin de financer cette opération, MonLogement27 a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations plusieurs emprunts, pour un montant total de 233 350 €,

La garantie sollicitée auprès de la Ville représente 20 % du montant sur cette opération soit un montant total de 46 670€.

Cette participation de la Ville contribue au financement de la construction de logements locatifs sociaux sur le territoire communal.

MonLogement27 sollicite la garantie de la Ville dans les conditions définies ci-après.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2305 du Code Civil ;

CONSIDERANT le Contrat de prêt N° 181147 souscrit par MonLogement27 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations constitué de 2 lignes du Prêt ;

CONSIDERANT la nécessité de favoriser le développement de l'offre de logements locatifs sociaux sur le territoire communal ;

ACCORDE sa garantie à hauteur de 20 % du montant du contrat de prêt n°181147 d'un montant total de 233 350,00 €

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-147b-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

souscrit par MonLogement27 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les conditions définies audit contrat, selon les caractéristiques financières et conditions du contrat n°181147 constitué de 2 lignes de prêt.

La Garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 46 670 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

Le dit contrat est joint en annexe de fait partie intégrante de la Présente délibération.

DIT que la garantie porte sur le remboursement du principal, des intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires dans les conditions prévues au contrat de prêt.

PREND ACTE que cette garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité

S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Madame Anne TERLEZ et Monsieur Daniel GERMAIN
intéressés ne prennent pas part au vote

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

